

ARRETE DU MAIRE

Objet : Travaux de renforcement du bâtiment - restriction de stationnement sur le parking de la salle des sports rue Alfred Cousin 59273 – FRETIN.

Le Maire de la Ville de FRETIN,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R417-10 §II 10, §4, et R411-25 al 3,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2211-1 à L 2213-6, et L 2214-1 à L 2214-4,

Considérant qu'il convient dans l'intérêt de la sécurité routière de prendre toutes les mesures utiles pour faciliter le bon déroulement des travaux de renforcement de charpente à la salle des sports Cousin qui se dérouleront à partir du lundi 30 juin 2025 au vendredi 28 novembre 2025,

Considérant la nécessité de réserver des emplacements et de veiller à la sécurité au bon déroulement des travaux,

A R R E T E

ARTICLE PREMIER : A Partir du lundi 30 juin 2025 jusqu'au vendredi 28 novembre 2025 inclus, la circulation piétonne et des véhicules ainsi que le stationnement sur le parking de la salle des sports rue Alfred Cousin seront interdits afin de permettre le bon déroulement des travaux de renforcement de charpente du bâtiment. L'implantation se fera suivant le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2: Cette restriction ne s'applique pas aux gestionnaires des travaux, aux véhicules municipaux et de secours.

ARTICLE 3: La signalisation verticale et le balisage nécessaire au bon déroulement de ces travaux seront mis en place conformément aux textes en vigueur par les services techniques de la commune de Fretin.

ARTICLE 4: Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5: Madame la Directrice Générale des Services de la ville de Fretin,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont à Marcq,
Monsieur le responsable de la Police Municipale,
Monsieur le responsable du service Technique.
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Fretin le 25/06/2025,
Le Maire,

Marie-Jeanne Marseguerra

Le Maire certifie sous sa responsabilité

- le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'intéressé.

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: ..

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

FRETIN 2021

Echelle: 1/1391

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL

ANNEXE. arrêté N°AG 158.



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:



Emprise d'interdiction.

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 25/06/2025
Signature